



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 05 JUIN 2024 A 20H00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : M. David BUISSON (Maire), Mme Audrey BESSAY (2^e adjointe), Mme Lucie DESCHAMPS (3^{ème} Adjoint), M. André DERORY (conseiller délégué), M Patrick CHARLES (conseiller municipal), M. Serge MARCOUX (conseiller municipal), M Pierre Henri DECOMBE (conseiller municipal), Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale), Mme Monique RONDEL (conseillère municipale),

EXCUSE(S) : M. Guillaume CHAVAREN (2^e adjoint), donne pouvoir à Patrick CHARLES

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique RONDEL (conseillère municipale)

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté par Monsieur le Maire.
Le compte rendu est validé à l'unanimité.

1) PREPARATION CONSEIL D'ECOLE :

Monsieur le Maire informe que lors de ce conseil d'école, l'inspecteur d'académie sera présent. Une décision sera prise pour la répartition des classes pour l'année prochaine.

2) FINANCEMENT PLACE DE L'ECOLE :

Monsieur le Maire fait le point sur le financement de la place de l'école. Nous sommes toujours dans l'attente de la DETR. Il rappelle que les travaux se feront que si nous avons 80% de subvention.

3) POINT AVANCEMENT DOSSIER VIA FERRATA :

L'appel d'offre sera mis en place avant l'été. La commission Leader se réuni le 6 septembre, nos trois partenaires nous soutiennent dans cette démarche à savoir Leader : 50000 €, la Région : 50000 €, le Département 25000 €. L'ouverture est prévue pour la saison 2025

4) POINT AVANCEMENT ZONE ARTISANALE :

Pour permettre l'accès au SDIS, nous avons besoin d'une servitude de 3 m, il est laissé le choix au conseil municipal de vendre avec la zone artisanale ou seulement communale

5) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION ACBM ET COMITE DES FETES :

- a) Pour le marché la commune emprunte le chapiteau du comité des fêtes, afin de les dédommager M le Maire propose au conseil municipal de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €
- b) M. le Maire informe le conseil municipal que la bibliothèque va accueillir une exposition, mais à condition que la bibliothèque soit équipée d'une alarme. Pour rappel lors du conseil municipal du 11 janvier 2024, il a été validé le financement du reste à charge de cet investissement à condition que la bibliothèque formule une demande de subvention auprès du Département.
- A ce jour la bibliothèque a obtenu une subvention du Département de 500 € soit un reste à charge de 480 €

DECISION : Le conseil municipal approuve la subvention de 500 € au comité des fêtes et approuve le versement du reste à charge de 480 € à l'association ACBM sous forme de subvention exceptionnelle

6) DELEGATION SIGNATURE ACTE ADMINISTRATIF :

Afin de régulariser deux parcelles, la commune doit réaliser des actes administratifs, le conseil municipal nomme Mme Audrey BESSAY 1ere adjointe pour représenter la commune pour tous les actes administratifs à venir jusqu'à la fin du mandat.

7) QUESTIONS DIVERSES :

- a) M le Maire nous présente le devis de M JAY F2I et M DUBREUIL pour l'agrandissement du lotissement de l'Olme soit 4275 € + 2405 € HT

DECISION : Le conseil municipal valide ce projet.

- b) Loïc BALLETT le parrain des « vendredis gourmands » sera présent le 7 juin à 19h30 pour l'inauguration du marché.

Le secrétaire de séance



Le Maire.

